

8. Apport attendu pour votre entreprise (contribution au chiffre d'affaires, réduction des coûts, part de marché, notoriété de l'entreprise...) : \_\_\_\_\_

9. Dans le cadre de la démarche ou du produit innovant, un partenariat a-t-il été mis en place avec des centres de compétences publics (lycée, IUT, école d'ingénieur, laboratoire, plate-forme ou centre de ressources technologiques) ou privés (autre entreprise) ?

10. Si le produit a fait l'objet d'une protection juridique (dépôt de brevet, de marque, enveloppe Soleau...), précisez laquelle :

11. Envisagez-vous des développements ultérieurs à votre produit ? \_\_\_\_\_

12. Plus généralement, indiquez les moyens (personnel, investissements) que vous consacrez à l'innovation dans votre entreprise (veille technologique ou commerciale, bureau d'études, protection juridique, dépôt de brevet...) :

**Votre démarche vous tient à cœur et vous voudriez nous en dire plus ?  
Vous pouvez joindre en annexe des documents qui seront les bienvenus (10 pages au maximum).**

[Je postule aux Tops de l'innovation en Loir-et-Cher et certifie l'exactitude des informations ci-dessus.](#)

Nom et qualité du signataire : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Ils participent au jury :



LES TOPS DE L'ENTREPRISE

DOSSIER DE CANDIDATURE

➔ **Tops de l'innovation**  
Pourquoi pas vous ?

[www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr)

# Les Tops de l'entreprise

## Tops de l'innovation en Loir-et-Cher

Le Conseil général de Loir-et-Cher, *la Nouvelle République du Centre-ouest* et la Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher organisent, en décembre, la soirée des Tops de l'entreprise. Cette manifestation est destinée à promouvoir le rôle des acteurs économiques du département et à distinguer les entreprises les plus dynamiques. Lors de cette soirée, les lauréats reçoivent un trophée et leur démarche est mise à l'honneur.

### 2 Tops de l'innovation, 1 Top Tremplinno

Ces prix s'adressent à toutes les entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés et ayant un établissement en Loir-et-Cher.

Les 2 Tops de l'innovation récompensent une **démarche** ou un **produit innovant** finalisé au cours des deux années précédentes. Ils sont attribués à une entreprise de moins de 20 salariés et à une entreprise de 20 salariés ou plus. Le jury peut toutefois décider, en fonction de la qualité des dossiers reçus, d'attribuer les deux prix à la même catégorie.

Le Top « Tremplinno » (du nom du programme départemental d'accompagnement de l'innovation) récompense une entreprise au sein de laquelle l'organisation du processus innovant (idées – marché – stratégie – compétences – financement) est particulièrement exemplaire.

Sur la base des informations du présent dossier de candidature, le jury sélectionnera dans un premier temps une liste de dossiers parmi les plus innovants. Une visite des entreprises présélectionnées sera ensuite organisée dans la mesure du possible. Les lauréats seront désignés à l'issue d'une nouvelle concertation du jury.

### Qui compose le jury ?

● les organisateurs : le Conseil général, *la Nouvelle République du Centre-ouest* et la Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher

● leurs partenaires :

- Oséo Anvar
- Agglopolys
- Chambre de métiers et d'artisanat de Loir-et-Cher
- Communauté du Pays de Vendôme
- Direccte Centre
- Université François-Rabelais
- Agence régionale pour l'innovation et le transfert de technologies (Aritt) du Centre

● les entreprises lauréates des Tops de l'innovation et Tremplinno de l'année précédente.

### Quels sont les critères de sélection du produit ou de la démarche ?

- son originalité et son caractère exemplaire
- sa pertinence au regard de la stratégie d'entreprise et de son marché
- l'implication du personnel et des dirigeants de l'entreprise ou la méthodologie utilisée
- les éventuels partenariats engagés (autre entreprise, plate-forme technologique, centre de ressources technologiques, établissement d'enseignement supérieur...)
- l'effort général de l'entreprise pour l'innovation
- l'impact sur l'économie départementale

**Retournez votre dossier de candidature au plus vite et avant le 15 septembre, à l'adresse suivante :**

Conseil général de Loir-et-Cher  
Mission Conférence départementale de l'économie  
Hôtel du Département - Place de la République  
41020 Blois Cedex

### Les lauréats bénéficieront :

- de la communication mise en œuvre à l'occasion des Tops de l'entreprise (presse et radio, clip d'entreprise, publi-reportage...),
- d'une insertion publicitaire dans un magazine de leur spécialité,
- d'un soutien financier du Conseil général pour une participation à un salon professionnel de leur spécialité (au cours de l'année qui suit la remise du prix).

Pour toute information complémentaire, envoyez un courriel à : [tops-entreprise@c41fr](mailto:tops-entreprise@c41fr)

**Contact : Marina Van den Brouque – Tél. 02 54 58 43 81 – Fax 02 54 58 43 52**

### Entreprise candidate

Raison sociale : \_\_\_\_\_

N°RCS : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Activité / Savoir-faire : \_\_\_\_\_

Effectif : \_\_\_\_\_ au (précisez la date) \_\_\_\_\_

Société mère éventuelle : \_\_\_\_\_

**Dirigeant** Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

### La démarche ou le produit innovant

1. Intitulé du produit ou de la démarche : \_\_\_\_\_

2. Date de démarrage : \_\_\_\_\_

3. Motivations et description : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4. Facteurs innovants de votre démarche ou de votre produit : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5. Investissements réalisés et à venir : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

6. Personnel impliqué dans la démarche ou le développement du produit : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

7. Résultats obtenus : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_